



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Informations mairie	2
Etat Civil	
Résultats des élections	3
A la Une	4
Du côté de l'école	5
A savoir	6-7
Investissements	8
La vie des associations	9
	14
Au conseil municipal	15
	19
Extension de la salle polyvalente	20
220 bulletins distribués par vos élus	

Après près de neuf mois de temps pluvieux, l'été a montré son nez pendant quelques jours. Un début d'été marqué par une série d'élections prévues puis provoquées par une dissolution de l'assemblée nationale qui conduit notre pays vers une instabilité politique qui pourrait être durable et une situation inédite, au bout de deux mois et demi, où ce sont les perdants aux élections qui sont aux commandes de l'état.

Les jeux olympiques et paralympiques ont occupé l'actualité, avec une belle réussite, cet été, la rentrée risque de ne pas être simple avec les déficits nouvellement apparus, injustement attribués aux collectivités locales qui sont obligées de voter leurs budgets à l'équilibre. Dans ce contexte assez morose la vie associative dans notre commune a apporté animation et convivialité, avec une trentaine d'organisations cette année.

Les manifestations du printemps et de l'été se sont très bien passées et ont connu un franc succès. Le printemps de Saint Marc a pu se dérouler sous météo clémente le 28 avril, le four à pain, construit cet hiver par des bénévoles de l'association du patrimoine autour d'Alain Priot a servi à la réalisation d'une production de pain par Philippe notre boulanger. La fête des voisins au Château à l'invitation des propriétaires, les mardis festifs qui ont connu un succès grandissant avec mille repas servis sur les trois dates, la brocante avec 150 exposants et 1000 repas servis sur la journée sont la preuve d'un dynamisme des membres des associations et de leurs dirigeants que je ne peux que saluer, ils participent au rayonnement de notre commune, les retours que nous pouvons entendre de la part des participants sont élogieux. Saluons la création d'une nouvelle association sur la commune « les Cuivres Fondus », sous la houlette de Lucas Boutie, qui participera à l'animation de nos manifestations. Je ne peux que vous inviter à venir grossir les rangs de nos associations elles en ont besoin pour continuer à œuvrer comme elle le font actuellement.

Depuis le début d'année nous pouvons dénombrer 4 naissances sur la commune, c'est assez exceptionnel, bienvenue à Nassim, Elyes, Kiara et Gùlia. Nous avons également fêté début Aout notre centenaire Lucienne Pinlaud

Au niveau de la municipalité le projet d'extension de la salle polyvalente est maintenant sur de bons rails avec le dépôt du permis de construire après un changement de maître d'œuvre. Le début des travaux est pour l'instant prévu au printemps 2025. Ces travaux permettront de remettre à niveau la salle surtout au niveau ventilation et chauffage, mise aux normes des sanitaires, rénovation des sols et murs et créations d'espaces de rangements dans une extension.

L'espace situé derrière la salle polyvalente est maintenant complètement opérationnel pour les enfants depuis la rentrée avec le préau et le drainage du terrain et une nouvelle pelouse.

La sécurité incendie du village de Farges a été mise en conformité avec la réglementation suite à la pose de deux bornes incendie, les travaux dans et autour du hangar du matériel technique sont réalisés, les travaux routiers annuels devraient être réalisés courant septembre.

Il me reste à vous souhaiter une bonne rentrée, un temps plus clément pour cet automne et j'invite nos plus anciens à nous retrouver le 17 Novembre pour le traditionnel repas.

Votre Maire

Jean Louis JOSLIN



TERRE
2024
DE JEUX

L'ESPRIT
CREUSE



Ouverture de la mairie

Notre secrétaire Isabelle vous accueille :



- Lundi : 9 h à 12 h
- Mardi : 14 h à 18 h
- Jeudi : 9 h à 12 h / 14 h à 18 h
- Vendredi : 8 h à 12 h

☎ 05 55 66 18 87

Mail : mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

Site web : <https://saint-marc-a-frongier.fr>

Page facebook de la mairie pour l'info en direct



État civil 1er Semestre 2024

Naissance :

Nassim ES-SEBBANI fils de Nora et Maxence ES-SEBBANI (Farges)	le 29 mai 2024
Elyes ES-SEBBANI fils de Khadija et Omar ES-SEBBANI (Farges)	le 06 août 2024
Kiara GOYER fille de Justine JEANDEAUX et Simon GOYER (Vitrac)	le 16 août 2024
Gùlia COUBRET fille de Ketthy JUILLE et Johan COUBRET (Farges)	le 23 août 2024

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents

Mariage :

Marie RAPINAT et Thomas DELTORRE (Farges)	le 24 août 2024
---	-----------------

Félicitations aux époux

Nouveaux arrivants :

Mathilde RAYNAUD et Clément CORREIA DE PAIVA à Farges
Emmanuelle HOSTELET et ses fils à Farges
Lina MABRUT et Alex ROUGIER à Farges
Marjorie DELARBRE et Antoine SIBIAL à Farges
Laetitia CASSIER et ses enfants à Saint Marc

Bonne installation dans notre commune

Décès :

Jean Pierre CARTHONNET (la Lune)	le 17 février 2024
Sylvie RICARD (Farges)	le 23 avril 2024

Toute notre sympathie aux familles



Inauguration de la plaque commémorative

Le samedi 15 juin, Jean Louis Joslin, Jean Jacques LOZACH (sénateur), Jacques Muné (comité FNACA Aubusson) et Hubert Borel (responsable du devoir de mémoire) ont dévoilé la plaque « Cessez le feu en Algérie Hommage aux victimes »

Une cérémonie rythmée par les discours, les sonneries (Lucas BOUSTIE), le chant de M Chanudet, les dépôts de gerbes pour conclure par une émouvante Marseillaise interprétée par Marine BOUSTIE (soprano à l'Opéra de Limoges).

De nombreux habitants étaient présents pour ce devoir de mémoire. La population a rendu un dernier hommage à Jean Pierre CARTHONNET, ancien maire de notre commune (1977-1983). Jean Pierre est à l'origine de la pose de cette plaque commémorative.

Entre 1952 et 1962, près de 30 000 soldats sont morts pour la France durant la guerre d'Algérie, des combats au Maroc et en Tunisie dont 89 Creusois. Le 19 mars 1962, le cessez-le-feu, ordonné sur tout le territoire Algérien, annonçait la fin des hostilités et ouvrait la voie de la paix.





Résultats des élections européennes et législatives 2024

Elections européennes du dimanche 9 juin 2024 : 57% de participation

Nombre d'électeurs inscrits : 324		Nombre de votants : 186		
Nombre de bulletins nuls et blancs : 5		Nombre de suffrages exprimés : 181		
Maréchal : 5	Aubry : 11	Bardella : 52	Toussaint : 10	Thouy : 3
Hayer : 19	Bellamy : 14	Arthaud : 1	Philipot : 7	Glucksmann : 29
Lassalle : 22	Lacroix : 2	Defontaine : 4	Governatori : 2	



Elections législatives du 1er tour : 69% de participation

Nombre d'électeurs inscrits : 323		Nombre de votants : 224	
Nombre de bulletins nuls et blancs : 10		Nombre de suffrages exprimés : 214	
Pinson : 2	Dumon : 6	Simonet : 49	Verheyen Valade : 2
Lenoir : 66	Couturier : 54	Moreau : 35	

Elections législatives du 2ème tour : 72% de participation

Nombre d'électeurs inscrits : 323		Nombre de votants : 233	
Nombre de bulletins nuls et blancs : 8		Nombre de suffrages exprimés : 226	
Simonet : 83	Lenoir : 81	Couturier : 62	



Achat d'un composteur



Composter permet d'alléger sa poubelle, tout en faisant profiter son jardin, le compost obtenu pouvant s'utiliser en engrais.

Réserver son composteur :

<https://creuse-grand-sud.fr/environnement/decheteries/compostage/>



Les différents types de composteurs

Nos composteurs s'intègrent très bien dans le jardin. Réceptionnés en kit, le montage est simple et rapide et ne nécessite pas d'outils. Ils sont en pin traité de façon écologique (sans chrome, ni bore, ni arsenic).

MODÈLE	DIMENSION	HAUTEUR	PRIX
300 Litres	70 cm (carré)	70 cm	25 €
600 Litres	96 cm (carré)	75 cm	30 €
800 Litres	130 cm (hexagonale)	75 cm	40 €

Quel volume choisir ?

- Pour un foyer de 1 à 2 personnes possédant un petit jardin : 300 litres.
- Pour une famille de 3 à 4 personnes possédant un petit jardin : 300 à 600 litres.
- Pour un foyer de 2 ou 3 personnes avec un grand jardin : 600 litres.
- Pour une famille de 3 à 4 personnes avec un grand jardin : 800 litres.



Horaires

à partir du 1^{er} septembre 2024



Déchèteries

DÉCHÈTERIE DU THYM

du mardi au vendredi 13h30 - 17h45
et le samedi 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
05 55 66 82 73



Elles font l'actualité



🎂 100 🥰 🧑🏻 🧑🏻 Jean-Louis JOSLIN et une partie du conseil municipal ont souhaité les 100 ans de Lucienne PINLAUD entourée de son fils Roger, sa petite-fille Karine, son arrière-petit-fils Sohan, sa famille et ses amis. Lucienne est née le 3 août 1924 à Farges

👩🏻 🐄 🐑 🐰 🐓 Epouse d'Albert PINLAUD, maçon, elle a exploité le domaine familial toute sa vie et bien au-delà de la retraite. Lucienne est toujours souriante, enjouée, avenante et bienveillante, elle ne se plaint jamais.

☀️ 🌻 🌻 Lève tôt, courageuse et dynamique, elle cherchait toujours quelque chose "à faire" et rendait beaucoup de services.

👩🏻 100 🥰 A l'EHPAD Saint Jean d'Aubusson depuis 2 ans, elle adore son arrière-petit-fils Sohan qui l'a aidé à souffler les bougies.



👍 🍰 🥤 Merci à l'équipe de l'EHPAD et particulièrement à Audrey FENILLE qui ont œuvré pour organiser ce moment festif autour de Lucienne.

😊 Une anecdote confiée par Roger "ma maman a toujours bu de l'eau mais en petite quantité or quand elle avait soif, c'était signe de mauvais temps et toujours vérifié !"

Océane à la Une du journal La Montagne



Ils ont fait la fierté de la Creuse à Paris

SALON DE L'AGRICULTURE. Retour en images sur la participation des Creusois au Salon de l'agriculture : pendant plus d'une semaine, ils ont montré leur savoir-faire et leurs talents aux visiteurs. Ils sont même repartis avec plusieurs médailles. **PAGES 6 ET 7**



👩🏻 Océane habite le bourg de Saint Marc, elle était à la Une du journal la Montagne le dimanche 3 mars.

👍 Engagée dans la vie associative de notre commune, Océane a participé au Salon International de l'Agriculture SIA en mars dernier pour juger des animaux (vache Prim' Holstein).

🐄 Élève au lycée agricole d'Ahun, elle a représenté son établissement dans une catégorie jeune très sélective de la plus grande ferme de France. Félicitations

🐄 Passionnée par les animaux et dans l'action, Océane est montée sur le podium comme meneur à Chabonais (16) avec une génisse nommée Tartine qu'elle avait dressé.



Le conseil municipal a reçu Mme HOSTELET venue présenter son projet de construction à Farges au 19 rue du Dognon.

La SCI « Les parapluies violets » propose un accompagnement aux personnes en longue maladie ou souffrant d'une maladie chronique. Deux habitations légères de type chalet de Haute montagne accueilleront les bénéficiaires.

Une salle de 70 m², équipée d'une cuisine, accueillera des séances de yoga, des ateliers de nutrition etc. Pour mener à bien ce projet, Mme Hostelet a fait appel à différents professionnels de santé spécialisés tels qu'un psychologue, un ergothérapeute, un infirmier, un sophrologue.



Du côté de l'école

Voyage scolaire de fin d'année dans les Monts d'Auvergne

Après un départ dès l'aube, les élèves se sont rendus dans une ferme pédagogique à Chambon-sur-Lac. Ils ont découvert comment se fabriquent les fromages Saint-Nectaire et Cantal : de la vache et sa nourriture aux caves d'affinage. Les élèves ont pu déguster du Saint-Nectaire et du Cantal en fin de visite.

Ils ont pu profiter d'un temps libre et d'un pique-nique en plein air avec vue sur les montagnes encore un peu enneigées.

L'après-midi, en route pour le château de Murol ! Après avoir gravi le promontoire, les élèves ont pu bénéficier d'une visite du site par une servante de l'époque de Guillaume de Murol (XV^{ème} siècle). Ils ont découvert l'hygiène et la manière de soigner les gens de l'époque mais, ils ont pu aussi, dans une cuisine et une salle de banquet reconstituées, découvrir comment on se nourrissait à l'époque. Après ce voyage dans le temps, il était temps de rentrer. Les élèves ont été ravis de cette journée pleine de découverte.

Ce voyage a été possible grâce aux parents accompagnateurs, aux financements de la municipalité et de l'association des parents d'élèves.



Pour cette rentrée de septembre 2025, l'école de Saint Marc à Frongier compte 2 deux classes :

- 19 élèves en CE2—CM1—CM2 avec Mme BONILLA DE LA PLATA
- 18 élèves en CP—CE1—CE2 avec Mme DEGRAIS

L'école de Blessac compte 2 classes :

- 16 élèves en MS—GS avec Mme CREPIN
- 14 élèves en TPS— PS—MS avec Mme DESMAZE

Les enfants sont accueillis par Marie-Noëlle :

- ◆ le matin de 7h30 à 9h00
- ◆ le soir de 16h30 à 18h15



La garderie est gratuite pour les enfants résidant dans la commune. Son coût est de 0,70 € le matin et 0,70 € le soir pour les enfants hors commune.



L'agenda de Roul'Doudou

Le relais petite enfance "Roul'Doudou" propose des animations ouvertes à tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent (assistante maternelle, grands-parents, ...). Ces animations gratuites ont lieu le Vendredi matin, toutes les deux semaines, sauf pendant les vacances de février et les vacances d'été. Un moment de partage entre les enfants, les familles et les professionnels de la petite enfance. Contacts : Maud & Clémence 05 55 67 55 61 rouldoudou23200@gmail.com

DATES ET ANIMATIONS

Nos ateliers d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h30. C'est un service gratuit.
Nous accueillons les enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un assistant maternel, d'un parent ou d'un membre de leur famille.

Vendredi :
Saint Marc à Frongier (Salle polyvalente) :

06/09 : Jeux libres
20/09 : Baby Gym avec UFOLEP
04/10 : Collage
18/10 : Lecture avec la Médiathèque
15/11 : Médiation animale. **Début de l'animation à 10h15. Inscription obligatoire**
29/11 : Baby Gym avec UFOLEP
13/12 : Noël



Journées France Service

La France Services d'Aubusson

Adresse : Esplanade Charles de Gaulle – La Passerelle
23200 AUBUSSON

Contact : 05.55.51.31.23
aubusson@france-services.gouv.fr

Horaires : Lundi de 8h30 à 12h30
Mardi de 8h30 à 12h30
Mercredi de 8h30 à 12h30
Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 uniquement sur RDV
Vendredi de 8h30 à 12h30

Participez à nos événements à La France Services d'Aubusson

Mardi 15 octobre

PERMANENCE CARSAT
Entretiens individuels sans RDV
De 9h à 12h

ATELIER
« Mes droits sociaux et tout savoir sur France Connect »
Sur inscription*
De 14h30 à 16h30
Salle espace numérique

Mercredi 16 octobre

ATELIER
« Découverte des métiers en réalité virtuelle »
Animé par France Travail

Sans inscription
De 9h à 11h - Salle GOUBELY

Jeudi 17 octobre

PERMANENCE CONCILIATRICE DE JUSTICE

Sur inscription au 06 11 72 31 25
De 9h à 12h et de 14 à 16h

Vendredi 18 octobre

REUNION
« Mes droits sociaux »

Sans inscription
De 14h30 à 17h - Salle GOUBELY

Lundi 7 octobre

LES RDV DE LA RETRAITE

La MSA propose des RDV individuels pour anticiper et bien préparer son départ à la retraite.

Sur invitation envoyée par la MSA

Mardi 8 octobre

PERMANENCE RENOV 23

Sur inscription au 05 55 51 03 39 ou par mail : renov23@sde23.fr

De 9h à 12h

Jeudi 10 octobre

PERMANENCE CONCILIATRICE DE JUSTICE

Sur inscription au 06 11 72 31 25

De 9h à 12h et de 14h à 16h

Vendredi 11 octobre

Retrouvez votre France Services sur le Marché de Felletin

De 9h à 12h



Samedi 19 octobre

Retrouvez votre France Services sur le Marché d'Aubusson
De 9h à 12h

Rendez-vous à la France Services

* Information par mail
à l'adresse aubusson@france-service.gouv.fr
ou par téléphone au 05.55.51.31.23



Fermeture du réseau cuivre en 2027

Sous l'impulsion du Plan France Très Haut Débit porté par l'État avec l'appui de financements locaux et européens, les collectivités territoriales et les opérateurs privés, ont fait de la fibre optique l'infrastructure de référence pour la téléphonie et la connexion à internet partout sur le territoire.

Dans ce contexte, la fibre optique est amenée à remplacer le réseau cuivre, qui permet l'accès à l'internet DSL et les services de téléphonie fixe avec prise en T.

Pour des raisons d'efficacité, de coûts, et d'impact sur l'environnement liés à l'entretien et au maintien de deux infrastructures fixes en parallèle, Orange (ex-France Télécom) qui détient le réseau cuivre a annoncé fin 2019, sa volonté de fermer progressivement ce réseau.

Ainsi, **au plus tard le 31 janvier 2027**, ce sont tous les accès internet DSL et/ou les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur ce réseau qui seront **définitivement coupés sur notre commune**.

Si vous êtes encore connecté au réseau cuivre pour votre accès à la téléphonie ou à internet, vous êtes concerné, que vous soyez un particulier, un service public, une association, un professionnel ou une entreprise.

Si vous ne savez pas si vous êtes connecté au réseau cuivre, vous pouvez consulter votre facture ou contacter votre opérateur.

Afin de continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques...) vous êtes invité à passer à la fibre optique ou à tout autre technologie de votre choix.

Si cela n'est pas déjà fait, vous pouvez vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de votre choix.

Sachez que vous pouvez choisir un **abonnement ne concernant que la téléphonie fixe**, il n'est en effet pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne. Vous pouvez donc **librement choisir** parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Vous trouverez le site internet de l'Etat www.treshautdebit.gouv.fr toutes les informations nécessaires pour anticiper au mieux le changement technologique. **Sachez que le forfait de raccordement à votre habitation d'un montant de 169 €, actuellement offert, va peu à peu être facturé au client. Vous pouvez également échanger sur ce sujet avec votre conseiller municipal de secteur.**

Je vous invite également à la plus grande vigilance sur des démarques commerciales abusives.

Jean Louis Joslin

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE DANS VOTRE VILLE AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2027 ARRÊT DES SERVICES INTERNET ADSL ET DES LIGNES DE TÉLÉPHONIE FIXE



PARTICULIERS, ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS

Contactez votre opérateur, ou l'opérateur de votre choix, pour déterminer l'offre de remplacement la mieux adaptée à vos besoins avant la date de fermeture.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité





Les investissements au cours du semestre

Le préau est maintenant fonctionnel.

Il permet aux enfants d'être à l'abri en cas de mauvais temps et à se protéger du soleil.

Sa surface est de 55 m². Il a pu être subventionné à 70% grâce à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il est équipé d'un évier pour l'organisation de réception en extérieur.

Le terrain juxtaposé a été drainé et engazonné pour le plus grand plaisir des enfants.



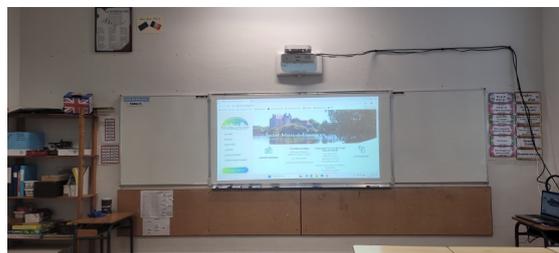
Deux bornes incendie ont été installées à Farges afin de se mettre en conformité avec la réglementation des nouvelles constructions. L'emplacement des bornes dépend de deux critères :

- La distance entre la borne et les pavillons
- La pression de sortie de l'eau d'alimentation
- La présence d'un local recevant du public

La commune a pu bénéficier de l'aide de l'état « Fond vert » pour ces équipements.

La salle de classe des grands est équipée d'un nouveau tableau blanc central interactif.

Cet écran tactile est un outil idéal pour la projection de documents qui peuvent être manipulés avec un stylet.



Un nouvel artisan à Saint Marc

Sébastien VENDEUX, bien connu à Saint Marc, a décidé de se reconvertir après 24 ans comme vendeur dans un magasin de bricolage d'Aubusson.

Il répare, entretient votre tondeuse, tracteur-tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, débroussailleuse... quelque soit sa marque.

SV Motoculture

Réparation et Entretien en motoculture Multimarques

2 rue de la Planchette (en face de l'église)
23200 Saint Marc à Frongier

Du lundi au vendredi : 9h—18h
Samedi 10h—17h (pas de déplacement)

Tél : 06 75 00 37 13





La vie des associations



ET SI L'ON CONSTRUISAIT UN FOUR A PAIN A St MARC ?

Cette petite phrase qu'Alain Priot lance plusieurs fois sous forme de boutade devient le début d'une magnifique aventure lorsqu'il nous parvient une information inattendue : Un habitant de Hussard veut rénover et agrandir une vieille maison dont l'appentis abrite un four qu'il faut démolir(1). Vu l'assez bon état de conservation, l'association des amis du patrimoine de Saint Marc décide d'acquérir ce four.

Alain et Didier ont 2 mois pour le démonter avec le mur de façade, le reste de cheminée et le transporter. Une petite équipe composée de Didier, Richard, Daniel, Océane, Ornella, Kriss et Alain se met au travail (2), Les jeunes, plus légers, ont démonté la voute. Une fois la moitié de la voute démontée des cotes précises sont prises pour fabriquer un gabarit en vue de la reconstruction. Valéry vient à notre secours pour le transport de la pierre avec le camion de son père.



Le 15 décembre avec l'aide de la municipalité une demande de travaux est déposée à la préfecture. Dès lors une campagne de souscription est lancée. L'association ne remerciera jamais assez les 34 donateurs qui ont apporté plus de 2000 € et les 14 autres qui ont fourni de nombreux matériaux ou du façonnage.

Le premier coup de pelle est donné par Julien (3) fin avril 2023, l'équipe se renforce très vite avec l'arrivée de Gérard, Jean Claude, Jean Louis, Marc, Amadou, Philippe, Michel, Baptiste, Florent, Jean Paul et Olivier. Chacun travaille selon ses disponibilités dans une ambiance toujours cordiale. Parmi ces bénévoles certains habitent le bourg depuis de nombreuses années sans se connaître réellement et même sans s'être adressé la parole auparavant. Voici les premiers effets de resserrement de liens sociaux que ce projet peut-être un peu farfelu a fait naître. Il y en aura sûrement d'autres !

Les équipes ont travaillé quasiment tous les samedis soit en matinée soit la journée complète et deux week-ends entiers pour que le four soit fonctionnel pour le marché de printemps fin avril 2024. Même les jeunes s'y sont mis, Kriss pour le nettoyage du four, sa petite taille lui permettant de se mouvoir à l'intérieur sans grande difficulté, il a également monté quelques rangs de briques sur la cheminée, et ses sœurs ont posé quelques pavés sur le trottoir.





La vie des associations



Les premières petites chauffes pour chasser l'humidité ont été réalisées de fin mars à fin avril pour une mise en température progressive dans la dernière semaine précédant le marché.

Ce jour-là Philippe a fait cuire 120 kg de pâte à pain ! Nous en avons manqué, nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois.

Quelques finitions restent à réaliser, les travaux vont reprendre dans les prochains jours, les volontaires seront les bienvenus.

Ce four est communal, donc à disposition de tous dans le respect d'un protocole qui sera affiché à l'intérieur et l'apport de bois nécessaire. Dans les 3 jours précédant une manifestation avec utilisation du four, il sera possible de faire cuire différents plats en accord avec les organisateurs.





La vie des associations



Le vendredi 5 juillet, dernier jour de classe, l'association des parents d'élèves du RPI Saint Marc à Frongier—Blessac a organisé une fête des écoles pour clôturer l'année.

Les élèves avaient préparé une représentation pour le plus grand plaisir de tous. La Récré a souhaité un bon départ aux 3 élèves de CM2. Celles ci sont reparties avec leur totebag personnalisé rempli de petites choses pour penser à la primaire et commencer le collège du bon pied!

L'association a également organisé et offert aux enfants la chasse aux œufs pour Pâques et la sortie au parc d'attraction-zoo du Pal. Elle a participé financièrement aux sorties scolaires des 2 écoles.



Fédération des Associations
de Chasseurs aux Chiens Courants

ACCA de ST MARC A FRONGIER

Samedi 16 et dimanche 17 mars, les membres de l'ACCA de Saint Marc ont organisé sur la commune le concours départemental de meutes sur sanglier en partenariat avec l'ACCA de Vallière.

6 équipages avec des chiens gascons, ariègeois... ont parcouru la commune (le Verminier et Chambrouitière). Cette manifestation a connu un très beau succès populaire avec un public nombreux



Nombre de chasseurs pour
cette nouvelle saison : 33 dont
2 femmes

Contact :
Emmanuel JEANDEAUX
07 71 40 56 84



La vie des associations



Les Estivales de Farges 2024 ont battu tous les records d'affluence!

Près de 2800 repas et 2000 litres de bière ont été servis durant les 3 mardis festifs et la brocante. Une équipe renouvelée avec 8 nouveaux jeunes membres qui ont apporté un nouveau souffle à l'équipe de l'amicale qui se compose à présent de près de 40 membres, il faut bien ça pour le travail énorme de préparation et pour le service. Tous les membres de l'amicale ont œuvré suivant leur emploi du temps pour que les Estivales soient une réussite.



Amicale Sports & Loisirs
Saint-Marc-à-Frongier



Prochains rendez-vous

- Repas choucroute
- Réveillon de la St Sylvestre .

Après l'effort, le réconfort : une trentaine de personnes avaient répondu présent pour la soirée des bandas folies à Bessine sur Gartempe le 13 juillet. Des moments forts et importants pour souder les liens entre les bénévoles.



Notre commune s'expose en photos



Catherine Joslin du Photo Club du Franc Alleu.
Un serpent d'eau, une femme allongée en pleine nature...
à chacun son interprétation

Exposition estivale Août 2024
Bellegarde en Marche



La vie des associations




LA FANFARE LES CUIVRES FONDUS RECRUTE !

QUAND

**Les Jeudis
de 19 h 15 à 21 h**

OÙ

**À la salle des fêtes
DE SAINT MARC À FRONGIER**

CONTACT • lescuivresfondus@gmail.com - 06 74 60 42 14 •



**FANFARE POUR
TOUS LES
STYLES ET TOUS
LES NIVEAUX**

**ALORS SI TU
JOUES**
d'un cuivre, d'un bois, de
la percussion ou du
mélodica

**VIENS T'AMUSER
AVEC NOUS**
prends ton pupitre et ton
bignou

**DANS LA BONNE
HUMEUR !**

Une nouvelle association sur la commune!

Les Cuivres Fondus est une fanfare née du souhait de recréer une musique festive dans le sud de la Creuse. Elle recrute des musiciens de tous âges et de tous niveaux qui ont le souhait de partager ensemble un programme musical varié et de le faire découvrir lors d'événements festifs locaux.

Il faudra du temps et du travail avant de se produire en extérieur et cela passe par les répétitions, les jeudi soir entre 19h15 et 21h à la salle des fêtes de Saint Marc à Frongier.

Alors prends ton instrument, ton pupitre et rejoins nous !

Inter spinas canta

L'association organisait cette année sa 7^e académie vocale encadrée par le professeur de chant du conservatoire national supérieur de Lyon Isabelle Germain et la pianiste Anne Louise Bourion.

3 stagiaires se sont formées durant une semaine à l'art du chant lyrique. Elles ont enchaîné les cours de technique vocale mais également d'interprétation, ainsi que des cours plus magistraux sur la prononciation des différentes langues chantées, italien, allemand, anglais, russe ...

Après cette semaine complète de travail, les académiciennes et leurs professeurs ont pu faire un concert à l'église de Saint-Marc à Frongier. On a pu entendre de nombreux airs d'opéra mais également des mélodies et une fin surprise, où professeurs et élèves avec la participation de la soprano Creusoise Marine Boustie ont chanté un final grandiose de Reynaldo Hahn " oh mon bel inconnu".

Dans un deuxième temps l'association a permis la création d'un spectacle d'opérette Pomme d'Api de Jacques Offenbach. L'opérette a été donnée deux fois dans la cour du château de la Chezotte sur la commune d'Ahun, mais c'est dans la salle des fêtes de Saint-Marc à Frongier que le spectacle est né, les artistes ont pu réaliser leur répétition dans la salle qui a résonné toute la semaine au son de la musique d'Offenbach !

En permettant de répéter dans sa salle des fêtes la mairie de Saint-Marc à Frongier a soutenu l'association et a permis aux artistes de travailler dans des conditions optimales !

L'association Inter Spinas Canta reprendra pour la saison estivale prochaine, en espérant organiser de nouveaux concerts, spectacles et stages. Les bénévoles sont bienvenus !

Informations : inter.spinas.canta@gmail.com.





La vie des associations



Les godillots de Saint Marc ont fêté leur 10 ans !

Cette année les " Godillots de St Marc " ont dû annuler quelques randonnées suite aux aléas climatiques. Le 12 mai, ils ont fêté les 10 ans d'existence de l'association sur la journée. 42 randonneurs ont parcouru les chemins autour de St Marc. Le midi un repas convivial a été partagé à la salle polyvalente gracieusement prêtée par la municipalité. Tout le monde est reparti satisfait.

En juin, notre voyage annuel a conduit 24 participants à Amboise sur les bords de Loire pour 5 jours. Des randonnées et visites très intéressantes ont conquis nos voyageurs.

Le 7 juillet une très belle randonnée à Dontreix a clôturé la saison 2023 / 2024

Rendez-vous en septembre pour les prochaines aventures.

+ d'infos : Marie Claude DAUBUSSON (Vitrac) : 05 55 83 83 05 ou 06 15 21 11 55

Site Internet : <https://lesgodillotsdestmarc.jimdofree.com/> lesgodillotsdestmarc@gmail.com



Retour sur la fête des voisins



60 personnes se sont réunies à la fête des voisins au château de Saint Marc à Frongier malgré une météo frisquette en cette fin mai.

Merci à Sylvain pour son accueil chaleureux en tenue d'époque. Il nous a conté l'histoire de son château acheté par son arrière grand-père en 1924.

Une ambiance conviviale, chaleureuse et de partage.

Pour l'occasion, les participants ont pu faire cuire leurs tartes, pizzas... dans le four à bois communal. Ce dernier a maintenant son enseigne réalisée par Didier.



MERCI à celles et ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation qui fait de St Marc une commune dynamique où il fait bon vivre.



Au Conseil Municipal



Séance du 12 décembre 2023

Décision modificative budgétaire

Au chapitre 16, le compte 165 a été débité par le remboursement d'une caution logement (M Elyamani et Mme Piollet) ce qui a ôté des crédits au 1641 qui avaient été voté exactement au montant de l'emprunt. Il convient donc de voter une décision modificative apportant 300€ au 1641 pris sur le 2184 afin de mandater l'emprunt.

Terrains de section

Un arrêté du préfet du 13 novembre 2023 accepte la communalisation du terrain Parcelle AD41 situé à Farges route de Margnot. Le maire demande l'autorisation de signer tous documents afférant à ce transfert de bien de section.

Le maire rappelle l'article L. 2411 - 12 - 1 du code général des collectivités territoriales CGCT selon lequel la Préfète a la possibilité de communaliser des biens de section selon plusieurs critères spécifiques. Il demande au Conseil l'autorisation d'entreprendre les démarches pour un transfert par déperissement. Il précise que le changement de domaine ne modifiera pas les usages des sectionnaires sur les terrains susvisés.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable SIEAP

Le Maire présente le RPQS de l'exercice 2022. La SAUR est prestataire du syndicat. 4000 habitants desservis pour 3080 abonnés. 381 km de canalisation soit 124 m / abonné. Le captage se fait en eau souterraine avec une importation d'eau traitée si besoin. Une inquiétude cependant, le volume consommé est de 195 000 m3 mais les pertes de 134 000 m3 très élevées si on se réfère au 20 % du niveau national. Le rythme des travaux actuels (200 m en 2021) devra être accéléré.

Prime Pouvoir d'Achat des employés

Le Comité Social Territorial CST réuni le 07/12 va nous émettre un avis favorable (confirmation par téléphone) mais l'accord écrit ne nous est pas encore arrivé ce jour. M le Maire rappelle que la prime peut être versé jusqu'au 30 juin 2024. Le Conseil Municipal autorise le Maire a procédé à la rédaction des arrêtés individuels dès réception de l'avis.

Chemin de Caux à Farges

Le Maire annonce que M Janoty Jean Louis, propriétaire du chemin de Caux, accepte de le céder gratuitement. La commune prendra en charge tous les frais de transaction pour l'acquisition de ce chemin en très mauvais état. Des travaux de réfection ont été budgétisés pour ce chemin desservant plusieurs habitations de Farges. Le maire demande l'autorisation de signer tous documents afférant à cette acquisition.

Convention d'entretien de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental Electricité de la Creuse SDEC propose de mutualiser la partie entretien de l'éclairage public de la commune via un groupement de commande. L'adhésion au groupement est gratuite et n'engage pas la commune à utiliser les services du SDEC en cas de besoin. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'adhérer au groupement et de signer la convention.

Poteaux incendie

Le Maire a fait chiffrer l'installation de 2 poteaux incendie pour Farges avec le contrôle du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse SDIS pour la faisabilité. L'obligation est que toute construction soit à moins de 200 m d'une borne incendie avec un débit de 30 m3/h. Le devis s'établit à 7105 € HT pour les deux poteaux. Le maire sollicite le conseil municipal pour une demande de subvention via des fonds d'état « fond vert » à hauteur de 50 %

Séance du 16 janvier 2024

Convention Boost'Comm'Une

JL Joslin présente le dispositif Boost' Comm' Une du Conseil Départemental de la Creuse. C'est une aide à l'investissement d'un montant de 20 000 € sur 3 ans (2023-2026) allouée à la commune pour financer des projets d'investissement à hauteur de 25% du montant HT des dépenses éligibles. Le Maire sollicite le conseil municipal pour signer tous les documents afférant au contrat.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS de l'assainissement SIAEP

Le Maire présente le RPQS de l'exercice 2022. Ce document permet de mieux connaître l'état du réseau, le nombre de foyers raccordés, les consommations, l'évolution des tarifs... Il demande au conseil de valider le rapport.

Le Maire a reçu le cabinet d'étude qui va s'occuper du transfert de la compétence assainissement vers la ComCom CGS en 2026. Les premiers échanges font état d'un prix au m3 peu élevé. Il va falloir à l'avenir valoriser le temps/agents sur l'entretien des stations aussi bien technique qu'administratif. Ce sera fait lors de l'élaboration du prochain budget assainissement.

Convention Prévoyance Centre de Gestion de la Creuse

Le Maire rappelle que l'employeur va avoir l'obligation de proposer et de participer aux frais de prévoyance et de mutuelle des agents communaux. Le calendrier prévu est : 01 janvier 2025 pour la partie prévoyance (maintien de salaire, invalidité, incapacité...) et 01 janvier 2026 pour la complémentaire santé. Les décrets d'application ne sont toujours pas connus. L'employeur aurait à prendre en charge 50 % du coût soit une estimation de 50 € par an et par employé. Le centre de gestion de la Creuse CDG23 va proposer un système via une assistance à maîtrise d'œuvre. Le Maire propose de signer la lettre d'intention au CDG23 pour entrer dans ce système de protection mutualisé. Une délibération en mars confirmera le positionnement de la commune.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, RIFSEEP :

Il existe deux types de régime indemnitaire RIFSEEP : IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) versé tous les mois et le CIA (complément indemnitaire annuel) versé annuellement en décembre. Il est proposé de le mettre en place pour l'aide de cantine Mme Sandrine BEAUDON.

Prime Pouvoir d'Achat des employés

Le Comité Social Territorial a accepté la proposition du Conseil Municipal concernant la mise en place de la prime pouvoir d'achat. Le coût sera de 1990 € programmé sur le budget 2024 pour un versement avant le 30 juin 2024. M le Maire rédigera les arrêtés individuels.

Modification délibération 2023/52bis

Le SGC d'Aubusson demande une délibération plus détaillée par libellés et comptes pour mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024. Le Conseil autorise le Maire a changé sa délibération pour une délibération plus précise.



Au Conseil Municipal



Séance du 15 février 2024

Compte de gestion et compte administratif du budget Assainissement

Compte administratif Assainissement

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Le maire rappelle que le compte administratif fait apparaître les opérations réelles (curage, analyses, entretien courant) et les opérations d'ordre budgétaires (amortissements) qui se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Il indique qu'il faudra envisager de valoriser les heures agents à l'entretien des stations en vue du transfert de la compétence assainissement à la communauté de commune Creuse Grand Sud en 2026.

Section de fonctionnement

Dépenses : 8.031,24 €

Recettes : 8.350,75 €

Excédent de l'exercice : + 319,51€

Excédent reporté 2022 C/002 : 16.160,37 €

Excédent final : 16.479,88 €

Section d'investissement

Dépenses : 3.469,44 €

Recettes : 5931,00 €

Excédent de l'exercice : + 2.461,06 €

Excédent reporté 2022 C/001 : 12.379,12 €

Excédent final : 14.840,18 €

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. M Martin soumet l'approbation du compte au vote.

Affectation des résultats : Budget Assainissement 2024

Report au C/002 Fonctionnement 2024 : 16.479,88 €

Report au C/001 Investissement 2024 : 14.840,18 €

Travaux ONF

Le Maire présente le devis de 6210 € de l'ONF du programme d'action préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier pour l'année 2024. L'ONF intervient sur les parcelles communales.

Redevance d'occupation du domaine public

Cette redevance due par l'entreprise Orange est liée au nombre de kilomètre de raccordement aérien (21,656 km - 1393 €) et en sous-terrain (14,365 - 680€), à la superficie des bornes pavillonnaires (0,20 m²) et à la superficie des armoires (0,5 m² - emprise 22 €) appliqué au coefficient de l'année 2023. Le maire demande l'accord du versement par Orange de la somme totale de 2109,69 € à la commune.

Groupement d'achat électricité

La commune adhère à un groupement d'achat d'électricité qui doit être renouvelé avant le mois de mars pour couvrir les années 2026 à 2029. Le maire demande l'acceptation de reconduire ce contrat qui donne toutes satisfactions.

Maintenance éclairage public

JL Joslin demande au Conseil de délibérer sur le contrat de maintenance porté par SDEC (syndicat départemental des énergies de la Creuse). Ce contrat n'engage pas la commune qui pourra faire intervenir d'autres prestataires.

Subventions et adhésions

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour 100 €. Le CAUE intervient pour du conseil et tout récemment pour l'aménagement de l'aire de loisirs de Farges.

Adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse à hauteur de 1€/habitant. L'agence gère les études d'urbanisme pour la commune. AAA.23 porte également le projet alimentaire territorial PAT à l'origine de l'opération « le grand repas » du mois d'octobre à la cantine de l'école. Le maire soumet aux votes ces deux adhésions.

Convention restauration scolaire (agence attractivité et aménagement AAA.23)

La mairie a lancé un travail de sensibilisation à la consommation de produits locaux à la cantine. L'agence AAA.23 propose diverses actions permettant de faire un diagnostic de l'existant et des pratiques, l'achat, l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité, le respect de la loi EGA-LIM, des formations en direction du personnel. Le maire demande l'autorisation de signer la convention et tous autres documents afférant à cette évolution des pratiques.

Prévoyance agents

A partir du 1 janvier 2025, la commune aura l'obligation de co-financer à 20% la prévoyance des agents. JL Joslin propose de s'associer au Centre de Gestion de la Creuse qui portera le groupement de commande de plusieurs collectivités. Cette mutualisation optimisera les coûts et la qualité des prestations aux bénéficiaires des agents.

Règlement intérieur de la cantine et la garderie

Le maire lit les deux règlements intérieurs point par point. Après échange entre les membres du conseil municipal, le maire les soumet au vote. Ces documents seront distribués aux parents pour un retour signé à la rentrée des vacances de février. Des ajouts seront possibles à tout moment si besoin.

DETR Travaux église

A la suite des nouveaux devis émis par les entreprises qui interviendront pour les travaux (abat son, système de programmation des cloches), le maire demande la modification du plan de financement avec un coût total à la baisse.

Etp Fayette 3597,45€ Heur'tch 5592€ soit 9189,45€ HT

Financement : DETR (25 %) 2297,36 € Conseil départemental Creuse (10%) 918,95 € Autofinancement 5973,14 €

Glissière de sécurité

La mairie a reçu 3720 € de subvention dans le cadre de la redistribution du produit des amendes de police 2022 pour l'installation d'une glissière de sécurité le long de la marre située à la sortie du bourg direction Aubusson. Le maire demande d'accepter le devis de 7178 € HT soit un reste à charge pour la commune de 3458 €.

Clôture de l'espace jeux

M le Maire expose au Conseil la nécessité de clôturer l'espace de jeux, avec portail et portillon, derrière la salle polyvalente.

Cet espace est utilisé au temps périscolaire, à la pause méridienne et aux récréations des enfants scolarisés à l'école primaire de St Marc à Frongier.

De plus cet espace est aussi public en dehors de ce temps scolaire, permettant l'accès aux jeux.

M le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation FIPDR.

Le devis travaux Chapuzet avec option Portail & Portillon s'élève à 9 971,07€HT

Le Fonds FIPDR peut participer entre 20 et 80%. M le Maire propose de demander 80%.



Au Conseil Municipal



Séance du 04 mars 2024

Compte de gestion de la commune

Le Maire soumet au vote le compte de gestion émis par les services de gestion comptable d'Aubusson, dressé par le Receveur Principal, qui doit correspondre au compte administratif de la commune.

Affectation des résultats : Budget Commune 2024

Couverture des besoins de financement de la Section d'investissement : 121.715,13 €

Report au C/002 Fonctionnement 2024 : 406.229,62 €

Report au C/001 Investissement 2024 : - 73.304,04 €

Taux fiscaux

Le conseil municipal délibère sur les taux avec le maintien de ceux appliqués en 2023, la prise en compte des taux de référence 2023 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

34,03% pour la taxe foncière sur le bâti

47,55% pour la taxe foncière sur le non bâti

11,10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Compte administratif de la commune

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Le maire rappelle que le compte administratif fait apparaître les opérations réelles et les opérations d'ordre budgétaires. Les charges de personnels sont en baisse de - 3 % mais + 22% pour les charges de gestion courante. En recette, les impôts et taxes rapportent 107.910 €, les dotations de l'état 290.000 € et les locations (salle + appartements) 18.521 €

Section de fonctionnement

Dépenses : 336.401,78 €

Recettes : 472.992,09 €

Excédent de l'exercice : 136.190,01 €

Excédent reporté 2022 C/002 : 391.354,44 €

Excédent final : 527.944,75 €

Section d'investissement

Dépenses : 113 793,18 € (Réelles* 113.793,18 €)

Recettes : 129.985,47 (Réelles* 129.985,47 €)

Excédent de l'exercice : 16.192,29 €

Déficit reporté 2022 C/001 : - 89.496,33 €

Déficit final : - 73.304,04 €

Reste à réaliser

Reste à réaliser dépenses : 68.991,71 €

Restes à réaliser recettes : 20.580,62 €

Reste à réaliser net : - 48.411,09 €

Besoin de couverture de financement au titre du 1068 (budget 2024) : 121.715,13 €

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. M Ollier soumet l'approbation du compte au vote.

Séance du 09 avril 2024

Fongibilité des crédits

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Cette décision permettra :

- autoriser M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- donner tous pouvoirs à M le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- autoriser M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Etat 1259

Le Maire présente l'état prévisionnel des recettes fiscales correspondant aux différentes taxes perçues par la commune. Le montant est de 182.520 €. Il demande d'accepter ces sommes par un dont acte.

Budget Principal 2024

Fonctionnement : salaire des personnels, matières premières, charges du quotidien

Dépenses :

Les adjoints ont travaillé le budget en amont en présence de M Ferringan, conseiller aux décideurs locaux, notamment pour le passage au référentiel M57 de l'instruction budgétaire et comptable. JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années précédentes. Les charges les plus importantes restent celles du personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard au services rendus à la population. La maintenance, l'entretien des bâtiments, des logements communaux et du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'inflation des matières premières et de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, granulés bois). Le maire propose une ventilation la plus sincère et équilibrée possible sur les différents chapitres afin d'éviter, autant que faire se peut, les délibérations budgétaires modificatives (DBM). Le total des dépenses prévisibles réelles s'établit à 345.592 €

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est constante, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. A noter que 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués et la salle polyvalente est régulièrement utilisée. Le prévisionnel des recettes s'établit à 463.707 €.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2023 (406.229 €) et le virement vers la section d'investissement (156.426 €). Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir



Au Conseil Municipal



Investissement Voirie, logements, réseaux, extension salle polyvalente, aménagement aire loisirs Farges

Dépenses :

JL Joslin présente le budget ligne par ligne avec la programmation pluriannuelle de reprofilage, réfection et renforcement de la voirie communale. Il faut également prévoir le projet d'extension de la salle polyvalente et l'aménagement de l'aire de loisirs de Farges. Le prévisionnel des dépenses est de 199.100 €. L'endettement de la commune se limite à un prêt de 6.700 € annuel (rénovation de la mairie et des classes) qui arrivera à terme en 2024. Le budget d'investissement comprend également les opérations d'ordre.

Recettes :

Les recettes comprennent le versement de la section de fonctionnement, la DETR, le Boost'Comm'Une, FCTVA, d'autres aides à l'investissement... pour l'équilibre budgétaire.

Budget Assainissement 2024

Fonctionnement

Dépenses :

Elles sont principalement constituées des vidanges (station du bourg), des prestations de la SAUR, des analyses d'eau et un prévisionnel pour le curage de la lagune de Farges. Il faut également valoriser le temps de travail du personnel pour l'entretien des stations estimé à 2400 € (100 heures à 24€/h) ainsi que l'utilisation du matériel pour 600 € (à 30€/h). Il faut ajouter les amortissements* pour un prévisionnel de 29.949 €

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2023, des redevances et des opérations d'ordre pour l'équilibre budgétaire.

Investissement

Dépenses :

JL Joslin propose une provision de dépense de 27.440 €, amortissement compris, pour faire face à tout problème technique comme le changement d'une pompe.

Recettes :

Elles sont abondées par le solde reporté 2023, les opérations d'ordre et le virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre budgétaire

*L'amortissement est une technique comptable. Il consiste à constater la dépréciation d'un bien, c'est-à-dire de l'amointrissement irréversible de sa valeur par rapport à la période précédente. C'est une opération d'ordre budgétaire qui se réalise par l'inscription d'une dépense de fonctionnement et d'une recette strictement identique en investissement. Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Tarifs de la cantine

Le maire propose d'augmenter le tarif plein de la cantine de 20 cts compte tenu de l'inflation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie. Le coût d'un repas passera de 2,50 € à 2,70€

Le maire indique que l'on arrive en fin de contrat de l'aide à 3€/repas pour la cantine mise en place par l'agence de service et de paiement ASP. Il propose de signer un nouveau contrat triennal.

Il indique que pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1er août 2022, le tarif social d'1€ maximum permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, doit être attribué aux familles dont le QF quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.



Dans cette convention, il y a l'obligation de proposer 3 tarifs avec le choix suivant pour notre commune :

50 cts pour les familles dont le $0 < QF < 900$ €

90 cts pour les familles $901 < QF < 1000$ €

2,70 € pour les familles dont le $QF > 1001$ €

Le maire demande l'autorisation de signer la convention triennale avec l'ASP et d'accepter les nouveaux tarifs sous réserve du renouvellement de ce contrat.

Désignation d'un représentant de la commune pour le transfert d'un terrain à Farges et autres biens de section

Le maire, comme représentant des sectionnaires, propose de désigner M Ollier pour représenter la commune lors des ventes de terrain de section et de signer tous les documents et actes afférents à ces transferts et ventes.

Subvention de l'école

JL Joslin indique qu'il reste 1600 € sur le compte de l'école. Il propose de verser 2500 € à la caisse des écoles. Il indique qu'une sortie pédagogique au château de Murol (63) est programmée en juin.

Adhésion au Centre de Gestion de la Creuse

Le maire propose une adhésion au CDG permettant aux agents de signaler tout acte de violence, harcèlement, discrimination, agissement sexiste dans le cadre de leur service au sein de la commune. Le maire demande l'autorisation de signer la convention et d'allouer les crédits nécessaires y faisant référence.

Adhésion SDIC

Le maire demande d'accepter que la commune de la Villedieu adhère au SDIC comme prévu dans les statuts de ce syndicat.

Séance du 25 avril 2024

Résiliation de la compétence AO1/AO2 en matière de transport scolaire

M. le Maire rappelle que, jusqu'à présent, la commune était autorité organisatrice du transport scolaire. A ce titre, elle coordonnait les transports domicile – école ainsi que les navettes St Marc -Blessac. Elle payait également 15% du reste à charge de la Région Nouvelle Aquitaine, une somme qui n'était pas répercutée aux familles. La commune a la possibilité de ne plus avoir cette compétence et n'aura pas, de facto, à payer cette somme. Il resterait alors un reste à charge négligeable pour les parents que la commune s'engagera à leur rembourser. Cette modification n'aura aucune incidence sur la création et la suppression des points d'arrêt. Un dossier sera envoyé aux familles avant la rentrée scolaire pour les prévenir de ce changement avec une note explicative.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour abandonner la compétence d'autorité organisatrice du transport scolaire. En conséquence, il propose la prise en charge du reste à payer par les parents par un remboursement aux familles concernées.

Adhésion au service de médecine préventive de la Creuse

M. le Maire souhaite que les agents de la commune consultent la médecine du travail tous les deux ans. Pour ce faire, il propose de signer la convention pour adhérer au service de médecine préventive de la Creuse.



Au Conseil Municipal



Séance du 12 juin 2024

Suppression de poste

Le Maire rappelle l'obligation de la mise à jour du tableau des effectifs assez régulièrement afin de pourvoir à tout recrutement. Il propose de supprimer le poste d'ATSEM rattaché définitivement depuis le 01 janvier 2024 à la mairie de Blessac.

poste	nombre
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
ATSEM	0

La décision de suppression du poste d'ATSEM des effectifs est soumis à la saisine du CST. La délibération sera prise après leur décision.

Saisine CST pour congés annuels et santé

M. le Maire présente deux choix concernant la gestion des arrêts de travail pour le personnel annualisé, titulaire ou non, de la commune. Le centre de gestion de la Creuse propose en effet deux méthodes : au forfait ou au réel. Après échange, le Conseil statue sur la gestion au réel. Si l'agent est malade pendant ses congés annuels posés, il récupérera les jours de maladie. Si l'agent est malade pendant ses horaires de travail ou de congés non posés, il ne récupérera pas les jours de maladie.

Vacance de poste

Le contrat de Sandrine BEAUDON s'achève le 31 août 2024. Le Maire propose de le renouveler. La publication de ce poste annualisé à 15h/semaine a été faite sous le numéro V023240604001536 le 07 juin.

Devis divers (voiries)

M. Ollier présente les devis pour les travaux de voirie suivants :

- Congres
- Farges (rue Dognon et impasse de La Caux)
- La Goutelle
- Chambrouitière
- Margnot
- plateforme de tri au cimetière
- chemin d'accès au hangar communal

Colas 35.545 HT si enrobé 30.951 HT si tri couches

Ponzo 29.255 HT si enrobé 22.295 HT si tri couches

Le conseil décide de valider le devis de l'entreprise Ponzo avec la version tri-couches.

Achat terrains

M. le Maire fait le point sur l'opportunité d'achat de 2 terrains situés à côté du lotissement des Ouchères. Les coûts des aménagements au m² et les problèmes d'assainissement (possiblement sous-dimensionné avec des habitations supplémentaires), conduisent à l'abandon du projet d'un nouveau lotissement à cet endroit.

Séance du 27 août 2024

Horaire piscine-école

L'école informe d'un changement d'horaire lié aux sorties à la piscine d'Aubusson. L'arrêt des cours se fera à 11h50 et la reprise à l'école à 13h20 chaque mardi du 10 septembre au 3 décembre.

Suppression poste ATSEM et mise à jour du tableau des effectifs (Retour CST approuvé)

Une révision du poste d'ATSEM avait été demandée lors de la tenue du Conseil Municipal du vingt novembre deux mille vingt-trois. Le Conseil Municipal avait acté pour la suppression du poste d'ATSEM et avait signé une nouvelle convention avec le RPI de Blessac pour son transfert.

Congés santé pour agents annualisés

Le comité social territorial du Centre de Gestion approuve le choix de la méthode « au réel » concernant le traitement des congés santé pour les deux agents annualisés.

Annulation d'un titre de recette Maison Maternelle

Le maire demande l'autorisation de supprimer un titre de recette d'un montant de 145 euros demandé à la Maison Maternelle pour la location de la salle pour l'organisation du repas « Fondu-frites » à titre exceptionnel.

DM besoin de crédit au 165

La mairie doit régulariser le remboursement de la caution à trois anciens locataires des logements de la commune. Pour cela, Monsieur le Maire propose de déplacer 800 euros du compte 2184 (matériel de bureau) sur le compte 165. Il restera une réserve de 500 euros sur celui-ci.

Dates à retenir



Invitation aux habitants de Saint Marc à Frongier de + de 62 ans.

Cyclocross UFOLEP

finale départementale

dimanche 24 novembre

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CREUSE

Extension de la salle polyvalente

La commune est accompagnée dans ce projet par le cabinet d'Architecte Ancel & Bertaud installé à Saint Domet (23)

Extension de la salle polyvalente

- Espace de stockage des tables, des chaises (40 m²)
- Espace de rangement de la vaisselle de location et des jeux de la halte garderie (3 m²)
- Local ménage (7 m²)
- Espace scénique (10 m²)



Restructuration de l'existant

- Système de chauffage (pompe à chaleur air/air) et convecteurs d'appoint en remplacement de l'existant
- Système de ventilation des locaux
- Revêtement de sol, peintures
- Acoustique, éclairage LED
- Toilettes PMR, vestiaires



Début des travaux au 1er semestre 2025

Pas de location de salle de mai à septembre 2025 à minima

